

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 6 novembre 2023

Date de l'annonce publique : 30/10/2023

Date de la convocation des conseillers : 30/10/2023

### Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence		CC.2023-11-06 - 6.01
Point de l'ordre du jour		6.01
Objet		<b>Budget 2023 - Engagement de l'emprunt prévu au budget</b>

### Le conseil communal,

Considérant qu'au chapitre des recettes extraordinaires du budget de l'exercice 2023, arrêté par la Ministre de l'Intérieur en date du 10 janvier 2023, est prévu le recours à un emprunt de 10.200.000,00 € ;

Considérant que les rentrées fiscales de l'impôt commercial, de même que celles de la dotation de l'Etat, ne permettent pas de dégager une marge d'autofinancement suffisante des projets d'investissement ;

Considérant que les plus-values de recette cumulées au niveau de l'impôt commercial et de la dotation de l'Etat de l'année clôturée - au total 405.050,75 € - serviront à financer les modifications budgétaires en cours d'exercice ;

Considérant qu'un autre excédent notable ou une recette nouvelle substantielle imputables ou transférables au service extraordinaire ne sont pas escomptés et qu'il est donc nécessaire de recourir à la totalité du montant de l'emprunt prévu au budget initial pour équilibrer le budget prévisionnel ;

Considérant que le financement des projets d'envergure prévus au budget d'investissement ne peut être assuré que par le recours à l'emprunt prévu ;

Vu l'article 1/180/194000/99001 du budget de l'exercice 2023 ;

Vu le budget de l'exercice 2023 dûment arrêté par la Ministre de l'Intérieur en date du 10 janvier 2023 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **par dix (10) voix contre deux (2) voix et une (1) abstention**

De contracter pour l'exercice 2023 un emprunt de 10.200.000 € aux conditions suivantes.

<b>Montant en toutes lettres :</b>	<b>Dix millions deux cent mille euros</b>
<b>Durée</b>	20 ans
<b>Fréq. de remboursement</b>	par semestrialités constantes en capital
<b>Fréq. des arrêts de comptes</b>	par semestre
<b>Taux de référence</b>	taux Euribor à 6 mois

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 6 novembre 2023

Référence

CC.2023-11-06 - 6.01

Point

6.01

Objet

Budget 2023 - Engagement de l'emprunt prévu au budget



Marge bancaire	déterminée par l'institut bancaire
Méthode de calcul	360/360 jours
Commission et frais	franco



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 107bis (2) 5° de la loi communale.


En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 7 novembre 2023

  
Le bourgmestre,

  
Le secrétaire communal ff,